

VILLE de ROYAN

19 JUIL 1965

Réunion du 13 Juillet 1965

OBJET :

ROCHEFORT/MERISSEAU

Office du Tourisme :  
Suppression de la  
régie de recettes.

Le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à 18-h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites le 9 Juillet.

65 116

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député Maire, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BEPLAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS, POUGET

Excusés . MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération du 20 avril 1964 une régie avait été instituée pour l'année 1965 afin de permettre l'encaissement des recettes lors des manifestations municipales organisées par l'Office du Tourisme. M. GERGOUIL avait été désigné en qualité de régisseur.

En 1965, le Conseil Municipal, lors du vote du Budget primitif a décidé d'allouer purement et simplement une subvention à l'Office du Tourisme comme en 1963 et de ce fait la régie n'a plus sa raison d'être.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 1965.

DECIDE :

- de supprimer la régie de recettes qui avait été instituée par délibération du 20 avril 1964 en vue du fonctionnement de l'Office du Tourisme en 1964, l'arrêté municipal désignant M. GERGOUIL est également annulé.

- autorise M. Le Receveur Percepteur à détruire les tickets qu'il pourrait détenir pour cette régie.

fait et délibéré à ROYAN, les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre MM. les Membres présents;

Pour extrait conforme,  
Pour le Député\_Maire  
l'adjoint délégué,



**APPROUVÉ**  
La Rochelle, le 28 AOUT 1965

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général :

**L. LALANDE**  
POUR COPIE CONFORME,  
Pour le Préfet et par autorisation,  
L'Attaché, Chef du 2<sup>ème</sup> Bureau:

